

Le défi du Grand Âge



Accompagner à Domicile
pour Préserver l'Autonomie

La loi ASV du
28/12/2015
Où en est on des
nouveaux droits
pour les citoyens
âgés dans l'aide
à domicile?

Afei
Mairie de St-
Georges-de-
Commiers

13 octobre 2016



Sommaire

1. Les aspects financiers
2. De nouveaux droits liés à l'APA
3. L'ADPA



1 - Loi ASV : aspects financiers

Un financement stabilisé par la CASA

- ❖ CASA : c'est la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie, taxe de 0.3% prélevée sur les retraites, pensions, préretraites, lorsqu'elles sont imposables.
- ❖ La taxe n'est prélevée qu'au-delà d'un certain revenu (revenu imposable au-delà de 13 956€/ 1 part en 2016).
- ❖ La CASA a été créée en 2013 pour étendre le principe de la **Journée de solidarité** aux retraités, jusqu'ici exemptés. Créée en 2004 pour financer la dépendance, cette Journée de solidarité consiste à demander aux salariés de travailler un jour gratuitement et aux employeurs de verser à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) le produit de cette journée, soit 0,3 % de la masse salariale.



Un ticket modérateur réduit

- ❖ Les bénéficiaires de **l'ASPA** (ex Minimum vieillesse) n'ont plus aucun reste à charge.
- ❖ Baisse du coût des plans d'aide **APA**
 - entre 350 et 550€/mois : baisse jusqu'à 60% du reste à charge (source : Ministère Santé et Aff. sociales)
 - supérieur à 550€/mois : la baisse pourra atteindre 80% par rapport à son niveau actuel (source : Ministère Santé et Aff. sociales)

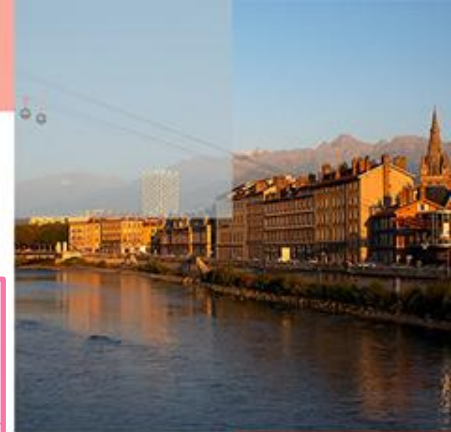


Conséquences de la loi sur les factures

Le reste à charge client, février et mars 2016

Jeanne, GIR3

	Février	Mars	Différence
Heures	24,75	29,25	+4,5H
Reste à charge	112,37€	81,31€	-31,06€
Coût horaire du reste à charge	4,54€	2,78€	-1,76 € (-39%)



Conséquences de la loi sur les factures

Le reste à charge client, février et mars 2016

Raphaëlle, GIR4

	Février	Mars	Différence
Heures	8	10	+2H
Reste à charge	27,92€	29,7€	+1,78€
Coût horaire du reste à charge	3,49€	2,97€	-0,52€ (-15%)

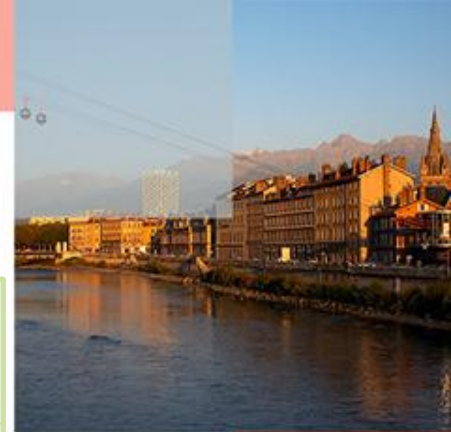


Conséquences de la loi sur les factures

Le reste à charge client, février et mars 2016

Gérard, GIR3

	Février	Mars	Différence
Heures	14,75	21,25	+6,5H
Reste à charge	77,44€	84,78€	+7,34€
Coût horaire du reste à charge	5,25€	3,99€	-1,26€ (-24%)



Conséquences de la loi sur les factures

Le reste à charge client, février et mars 2016

Georges, GIR2

	Février	Mars	Différence
Heures	39,25	37,75	-1,5H
Reste à charge	491,02€	357,11€	-133,91€
Coût horaire du reste à charge	12,51€	9,46€	-3,05€ (-24%)



2 – Plus de droits dans le cadre de l'APA

Plus d'heures dans les plans d'aide

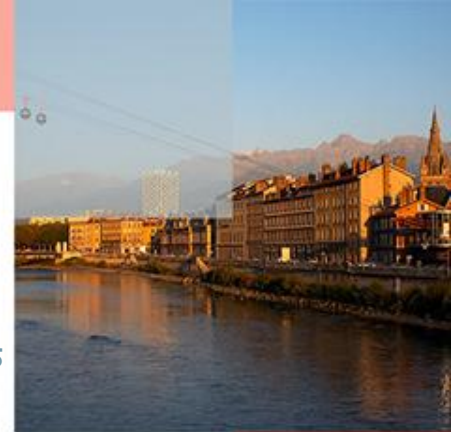
- ❖ GIR 1 : augmentation des plafonds d'aide de 30%, soit **1h par jour**.
- ❖ GIR 2 : **augmentation des plafonds d'aide de 23%**.
- ❖ GIR 3 et GIR 4 : augmentation des plafonds d'aide **d'1h par semaine**.
- ❖ **Déploiement sur l'année 2016**, selon un rythme piloté par le Département.



2 – Plus de droits dans le cadre de l'APA

Un droit au répit pour les aidants

- ❖ Définition juridique de l'aidant : CASF – Art. L113-1-3 : proche aidant d'une personne âgée (conjoint, partenaires PACS ou concubin, parent ou allié, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables) qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne
- ❖ Création d'un forfait de 500 € par an, spécifique pour soulager l'aidant par exemple pour de l'aide à domicile
- ❖ Modalités : intégration lors de la révision du Plan d'Aide APA de la personne accompagnée



3 - Notre mobilisation autour de la loi

- L'ADPA est **numéro 1** de l'aide à domicile depuis +60 ans là où elle intervient (Agglomération grenobloise, Grésivaudan, Matheysine et Pays vizillois). Sur ces territoires, l'ADPA a assuré en 2015 **33% de toutes les heures APA**, devant 55 autres structures.
- **L'ADPA présente une offre de service unique** couplant l'aide, les soins et la prévention sur ses territoires d'intervention
- L'ADPA, **association loi 1901**, est un **acteur historique** dans l'intervention aux domiciles, inscrit dans **l'Economie Sociale et Solidaire**
- **Avec 800 emplois**, l'ADPA concoure à **l'accès aux métiers** et à la professionnalisation



3 - Notre mobilisation autour de la loi

- **L'ADPA a un rôle prépondérant** dans le secteur de l'aide et des soins à domicile en articulation avec l'APA
- A construit **des liens forts sur les communes d'intervention**
- **Est acteur de ces nouveaux droits**, pour ses 4000 bénéficiaires mais aussi pour tous les bénéficiaires de cette politique publique.
- Travaille en coordination autour des situations des personnes accompagnées
- **Recueille les problématiques et attentes des partenaires** locaux pour faire progresser les réponses aux besoins et le déploiement de ces nouveaux droits.



3 - Notre mobilisation autour de la loi

- L'ADPA : des interventions centrées sur **la place et la parole de la personne accompagnée**
- **Des interventions en tous lieux et tous quartiers**
- Participation des usagers aux instances et actions
- Des actions festives et valorisantes : « **Centanaires en fête** »
- Participation de l'ADPA à des **fêtes ou des animations locales**
- **Relais** des besoins, relais d'informations : **Les ateliers de l'ADPA**



3 - Notre mobilisation autour de la loi

- **La Loi ASV soutient le développement des SPASAD services polyvalents d'aide et de soins à domicile.**
- Les expérimentations sont conclues dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, entre le service qui porte le SPASAD, le Département et l'ARS.
- **L'ADPA s'implique sur cette politique de prévention et de pluridisciplinarité :**
 - Le SPASAD de Pont de Claix existe depuis 2014
 - Réponse à l'appel à candidature dans le cadre de la loi ASV
 - Une articulation et une coopération plus fortes entre l'aide et le soin, des démarches simplifiées pour le bénéficiaire
 - De nouveaux moyens en matière de prévention



Une organisation de proximité pour des relations facilitées

Aide

Soins

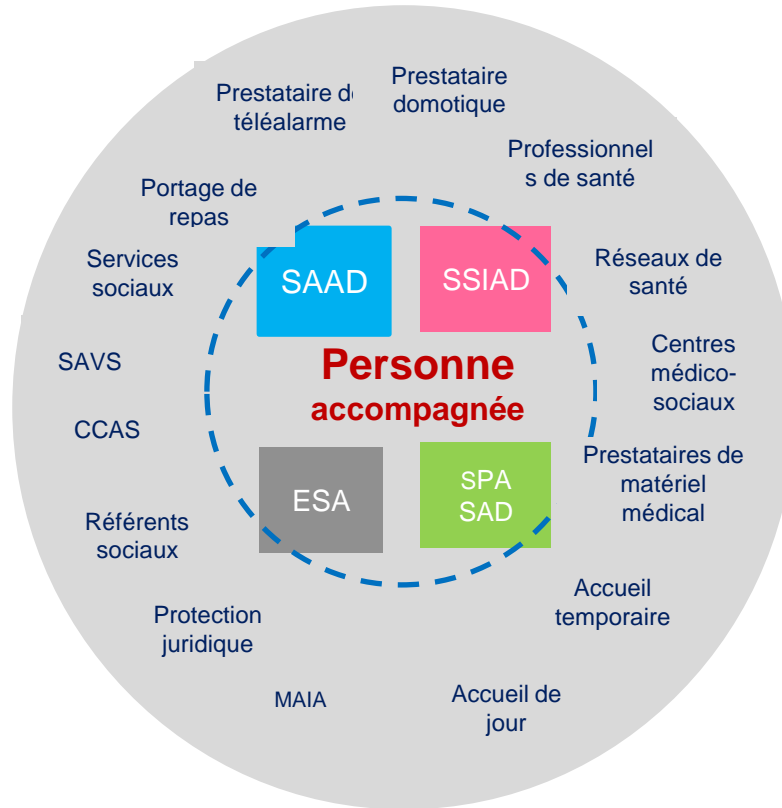
Aide et Soins

SPASAD

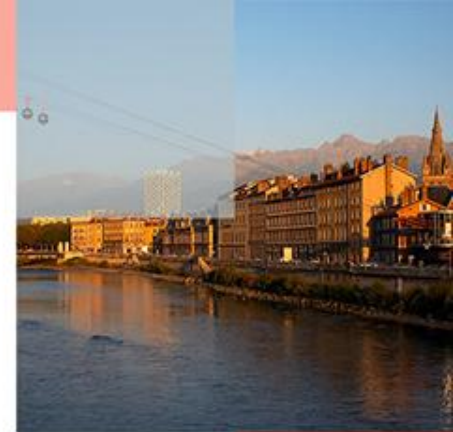


Relations et coopérations pour des réponses articulées

- Responsables de secteur
- Coordinateurs de soins
- Infirmiers, ergonomes, psychomotriciens



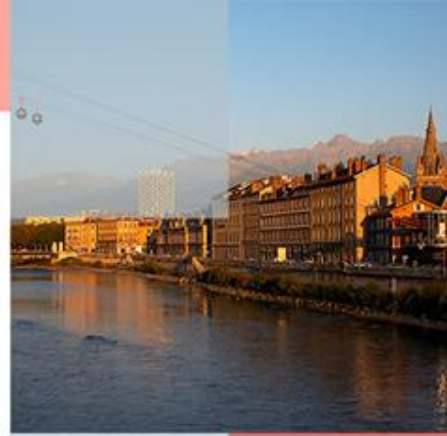
- Familles
- Aidants
- Représentants



De nouveaux droits mais un environnement de plus en plus complexe et contraint

Impactant l'organisation et l'accès aux dispositifs

- ❖ Organisation administrative et cadre juridique
- ❖ Contraintes financières et budgétaires
- ❖ Limitation des fonctions supports et d'encadrement
- ❖ Environnement et dispositifs complexes
- ❖ Evolution des besoins quantitatifs et qualitatifs
- ❖ Evolution de la demande et « comportement d'achats »





Maison de l'aide à domicile



CHAMPAGNET/CONDORCET La Maison de l'aide à domicile a été inaugurée

L'inauguration de la maison de l'Aide à domicile (79, cours Jean Jaurès) s'est déroulée, jeudi soir, en présence de nombreux invités, notamment de Kheira Capdepon, adjointe aux personnes âgées et à la politique intergénérationnelle. La structure a plus de 60 ans et intervient dans l'agglomération grenobloise, le Grésivaudan, la Matheysine et le Pays vizillois. Elle accompagne à domicile les personnes fragiles pour préserver leur autonomie. Photos: Le Du/Serge MASSE